



SNUipp-FSU Tarn, 201 rue de Jarlard, 81000 ALBI, 05 63 38 44 34, snu81@snuipp.fr

Déclaration préalable CAPD Vendredi 9 décembre 2016

Madame la Directrice Académique,

Cette CAPD de promotions voit s'achever un fonctionnement particulièrement inégalitaire et arbitraire d'avancement dans la carrière.

Nous revendiquons un avancement unique pour tous, à la vitesse la plus rapide, comme celui des IEN, et nous en approchons enfin un peu avec les nouvelles modalités d'avancement qui vont se mettre progressivement en place. Certains aspects de ce nouveau système vont pour le SNUipp-FSU plutôt dans le bon sens, mais il reste beaucoup d'insuffisances. Pire, certaines mesures sont très dangereuses, et nous continuerons à les combattre.

Les mesures qui vont dans le bon sens :

- ▣ la transformation d'une partie de l'indemnitaire en points d'indice,
- ▣ la revalorisation des grilles indiciaires,
- ▣ le principe d'une cadence d'avancement unique (sauf aux 6ème et 8ème échelons de la classe normale),
- ▣ l'accès de tous à la Hors-Classe,
- ▣ la réduction des écarts dans le déroulement des carrières

Ces mesures se traduiront bien par une amélioration des rémunérations et des carrières. Mais le SNUipp-FSU n'en dénonce pas moins d'autres qui sont en deçà des attentes ou même inacceptables :

- Tout d'abord, le calendrier étalé jusqu'en 2020, les gains indiciaires assez faibles, entre 6 et 17 points selon l'échelon, ainsi que l'insuffisante revalorisation du début de carrière, ne permettent pas une revalorisation conséquente et immédiate des rémunérations.
- Ensuite, pour les enseignants du 10ème et 11ème échelon proches de la retraite, le passage à la Hors-Classe n'est toujours pas automatique.
- La création d'une classe exceptionnelle réservée à un nombre restreint d'enseignant-es est inacceptable. Le SNUipp-FSU dénonce la logique managériale sous-jacente à la mise en place de cet outil de tri et de divisions et rappelle son mandat unifiant d'avancement au rythme le plus rapide pour tous pour toute la profession.
- Enfin, le ministère maintient un rythme d'avancement sélectif à deux moments dans la classe normale, ainsi que pour l'accès à la hors-classe, et pour l'accès à la classe exceptionnelle. Lors de ces quatre rendez-vous, le déroulement de carrière reste donc dépendant de l'évaluation, ce que le SNUipp-FSU continue de contester.

Suite à l'intervention du SNUipp-FSU, le bilan professionnel comme base des rendez-vous carrière a été abandonné et le ratio femmes-hommes dans les promotions sera respecté. (Nous en profitons pour redemander un état des lieux de ce ratio pour les échelons concernés)

Le SNUipp-FSU poursuivra ses interventions pour améliorer les textes d'application et pour assurer la réalité des revalorisations.

En ce qui concerne les nouvelles modalités de l'évaluation professionnelle, la mise en place de l'accompagnement devra, pour être efficace, s'appuyer sur une offre de formation continue largement abondée et sur une relation de confiance entre l'IEN et les collègues.

Pour la relation de confiance, on verra. En effet, si la disparition de la note, revendiquée par le SNUipp-FSU, marque la fin d'un symbole fort autour de l'infantilisation de l'Inspection, il est maintenant indispensable que les pratiques et la formation des IEN évoluent vers davantage de confiance envers les enseignants.

Dans notre département, depuis la rentrée des congés scolaires d'automne la situation du remplacement n'a cessé de se dégrader, comme nous l'avions annoncé lors des opérations de carte scolaire. Le manque de moyens de remplacement est criant.

Par exemple :

- École primaire Las Peyras de Rabastens : 10 jours non remplacés la semaine dernière, dont 3 journées avec 3 classes sans remplaçants.
- École élémentaire Henri Matisse de St Sulpice : 3 absentEs toute la semaine dernière et 1 seul Titulaire Remplaçant pour éteindre l'incendie.
- École élémentaire Louisa Paulin de St Sulpice : 9 jours non remplacés lors des 2 dernières semaines, dont 3 classes non remplacées le même jour
- École élémentaire Louise Michel de Gaillac : 8 jours non remplacés la semaine dernière avec 3 journées à 6 collègues pour 8 classes et 35 élèves par classe

Ce sont des centaines et des centaines d'enfants qui sont privés d'une scolarité normale !

Toutes ces écoles se sont retrouvées avec des classes surchargées pendant plusieurs jours ce qui impacte les apprentissages de tous les élèves et les conditions de travail de nos collègues. Dans ces conditions nos collègues s'épuisent et les congés maladie vont se succéder. Non, Madame la Directrice Académique, la souffrance au travail n'est pas un sujet galvaudé, et dans les écoles du Tarn il devrait mériter toute votre attention. La FSU organise d'ailleurs un stage académique de formation syndicale sur la souffrance au travail les 23 et 24 janvier à Albi.

Si la seule solution qu'il vous reste, pour faire face au non remplacement est l'embauche de personnel précaire non formé, c'est que la situation de l'école est vraiment dans une très mauvaise passe.

Il va falloir très rapidement tirer les leçons de cette situation catastrophique et enfin créer les postes nécessaires et recruter à la hauteur des besoins, y compris en ayant recours à une liste complémentaire conséquente.

La France est le pays dans lequel les enseignantEs sont les moins bien payés, les classes les plus chargées, les obligations réglementaires de services les plus élevées, la formation initiale et continue une des plus pauvres d'Europe.

Avec une telle politique éducative la France n'est pas prête à remonter dans les classements internationaux et la priorité donnée à l'école primaire par nos politiques est restée un vain mot.

Concernant les Obligations Règlementaires de Service, le SNUipp-FSU a d'ailleurs lancé son mot d'ordre d'arrêt des APC, afin de mettre sur la table la masse de travail caché qui croît tous les jours, bien plus vite que nos revenus. Mme la Ministre s'est d'ailleurs engagée à ne pas sanctionner les collègues qui sont entrés dans l'action et veut avancer vers une reconnaissance du temps de travail dit invisible.

Quant au dialogue social et au droit syndical, 2 piliers de notre République, il est inadmissible qu'au nom des nécessités de service, nos collègues se voient refuser des autorisations d'absence pourtant prévues par les textes.

Le stage de formation syndicale objet de ces refus porte sur l'égalité filles-garçons dans nos écoles, préalable de l'égalité homme femme dans notre République. Au vu des évolutions politiques que connaît notre pays, cette formation devient urgente. A moins que l'Égalité, figurant aux frontons de nos mairies ne soit devenu elle aussi, un vain mot.